



Cession d'actions SAS

Par **Clair pas du tout**, le **30/06/2019** à **09:57**

Bonjour

J'étais un associé de SAS , 30% d'action , directeur général.

Ca fait 7 mois que j'ai signé la cession d'action avec le président de la société.

Par contre, je trouve toujours mon nom qui est indiqué comme " dirigeant " sur le site société.com et infogreffe.fr .

J'ai contacté le président de mon ancienne société et il m'a dit que la formalité de mon départ et de la cession de ma part a été bien faite auprès du greffe par l'agence compta de la société . Et il est normal d'avoir encore mon nom sur infogreffe.fr , car le changement sur Internet prend généralement plus de 6 mois.

Donc, mes questions sont ci-dessous :

1. Si la formalité a été bien faite auprès du greffe , pourquoi mon nom est affiché toujours sur le site . infogreffe.fr . Ca fait déjà 7 mois , est-ce qu'il est normal ?

Y-a-t-il un moyen pour vérifier si la société a bien fait l'enregistrement de mon départ ?

2. Si la société ne fait pas d'enregistrement pour mon départ et de la cession de ma part, quand la société est en difficulté un jour (par ex, liquidation , litige de paiement avec un fournisseur ou un problème de crédit à la banque) , comme j'ai bien signé la cession d'action , est-ce que cela va m'emmener encore des problèmes?

3. Comme la cession d'action a bien signée et c'est la société qui ne fait pas d'enregistrement , au cas de problème, comment je pourrai utiliser la cession d'actions signée pour me protéger ?

Sans enregistrement , est-ce que cette cession d'actions signée est toujours valable ?

Je ne veux plus avoir le lien avec cette société après mon départ. Mais ça a l'air compliqué et cela me fait inquiété.

En espérant avoir une réponse de votre part rapidement pour m'aider , je vous remercie par avance .